EQUANS
Société par actions simplifiée au capital de 2.142.021.460 euros
49-51 rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie
892 318 312 R.C.S. Nanterre

(la "**Société**")

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 OCTOBRE 2024

(…)

10. Autorisation consentie au Président de procéder à l'attribution définitive (Livraison) d'actions de préférence dites « Actions P4 », existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié de la Société ou de ses filiales et/ou au profit de mandataires sociaux de la Société en cas de départ

 Ivana ZOVKO ayant indiqué aux administrateurs la nécessité d'octroyer une autorisation au Président pour attribuer des actions P4 en cas de départ de la Société, le Conseil d'administration décide d'autoriser le Président, pour une durée de vingt (20) mois :

 - à attribuer définitivement (Livraison) aux Bénéficiaires P4 non-résidents fiscaux français, dont la liste figure en Annexe 1 des présentes, en cas de départ (« Departure » tel que défini dans le Règlement du plan d'attribution gratuite d'Actions P4 concernant les non-résidents fiscaux français) de ces bénéficiaires de la Société ou de ses filiales, et sous réserve de réception par la Société de la demande de livraison anticipée formulée par ces derniers (« Early Delivery Notice » tel que défini dans le Règlement du plan d'attribution gratuite d'Actions P4 concernant les non-résidents fiscaux français), le nombre d'Actions P4 leur étant dû à leur date de départ ;

 - à cette fin, à procéder à l'émission, à la valeur nominale, des Actions P4 afin de les attribuer définitivement aux Bénéficiaires P4 ; et

 - à imputer sur les comptes de réserves, bénéfices et/ou primes, les sommes nécessaires à la libération des Actions P4 attribuées définitivement, réaliser l'augmentation de capital projetée et décider la modification corrélative des Statuts ;

(…)

Certifié conforme à l'orignal

